

# Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



## **CÉLY-EN-BIÈRE**

Entités paysagères :

- Plaine de Bière
- Vallées de l'École et du Rebais, butte de Turelles et bois de Malabri



# L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

**L'ensemble des points d'observation (environ 200)** a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



## Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



## Bornes de l'observatoire : VALORISATION

### Valorisation artistique de l'observatoire

Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

### Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



## Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

## INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional  
du Gâtinais français

**Cathy Bos**,  
Chargée de mission  
Architecture et Paysage  
01 64 98 23 38  
c.bos@parc-gatinais-  
français.fr





Entité paysagère :

## Plaine de Bière

### Référence du point : 18PIBie

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 665825 ; Y : 6817725)

Dates des clichés disponibles : 2003, mars 2009, avril 2009, juillet 2010, juillet 2011, novembre 2011, mai 2012, février 2015, septembre 2020

Cœur de Cély-en-Bière.



2003



Avril 2009



## LOCALISATION

A proximité de la D11, rue de l'église.

## OBJECTIF DE VEILLE

Veiller à la conservation de l'ambiance rurale du village.



Juillet 2010



Juillet 2011



Mai 2012



Février 2015



Septembre 2020



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : TVETM**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 665433 ; Y : 6816760)

Dates des clichés disponibles : été 2002, été 2004, novembre 2010,  
juillet 2011, novembre 2011, février 2015

La vallée du Rebais perceptible depuis le plateau.



Été 2002



Été 2002



## LOCALISATION

Chemin des Rochettes, borne sur la droite de la route en venant de Fleury.

## OBJECTIF DE VEILLE

Maintenir la qualité paysagère de cette vue (émergence du clocher signalant le village de Cély) en suivant l'évolution de l'agriculture, de l'urbanisation et des lisières boisées.



Novembre 2010



Novembre 2011



Février 2015



Entité paysagère :

**Vallées de l'École et du  
Rebais, butte de Turelles  
et bois de Malabri**

**Référence du point : 4aVETM, 6PMV**

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 664076 ; Y : 6817212)

Dates des clichés disponibles : août 2005, octobre 2008, mars 2009, juillet 2009, juillet 2011, novembre 2011, mai 2012, février 2015, janvier 2020, septembre 2020

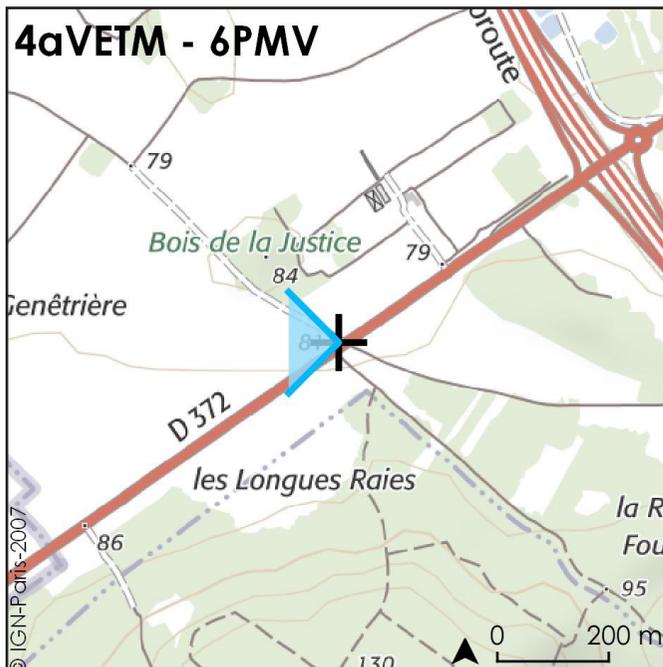
La plaine de Cély et la vallée de l'École au nord de la butte de Turelles.



Août 2005



Octobre 2008



## LOCALISATION

RD372 de Cély-en-Bière jusqu'à Courances, juste après la pépinière, au niveau du chemin agricole.

## OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Cély-en-Bière, mais dont l'objectif de veille concerne la commune de Dannemois.

Suivre l'évolution de la vocation agricole des terres et l'urbanisation sur la commune de Dannemois.



Juillet 2009



Juillet 2011

Mai 2012



Février 2015



Septembre 2020



# CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.

# Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

**Maison du Parc**

20 boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Millly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr  
www.parc-gatinais-francais.fr

